



REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Saint-Lyé
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	202501
Date de mise en ligne :	Le jeudi 07 novembre 2024 à 17:00:05
Date de clôture :	Le mercredi 04 décembre 2024 à 17:00:00
Titre :	ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[13/11/2024 à 15:57:41] Bonjour,

Avez vous les surfaces des sites?

Concernant la prestation sanitaires extérieurs et salle des mariages à l'Hôtel de ville nous pourrions le chiffrer que si nous avons un planning prévisionnel, peut on mettre un prix à l'intervention?

Merci d'avance
cordialement

[14/11/2024 08:54:18] Bonjour,

Bien entendu, pour les interventions ponctuelles, un prix à l'intervention est envisageable.

Concernant les surfaces, je ne les ai pas mais je vais voir pour vous les fournir.

En tout état de cause vous allez avoir accès à l'ensemble des sites lors de la visite.

[12/11/2024 à 15:49:15] Bonjour,

Malgré votre réponse du 08/11/2024, je constate comme mon confrère que le dossier téléchargé n'est pas fusionné, avec le règlement de consultation ou le CCAP.

Nous ne disposons que du CCTP, l'acte d'engagement et de l'attestation de visite.

Pouvez-vous mettre ces document en ligne.

Cordialement

Questions / Réponses

[13/11/2024 09:08:55] Madame, monsieur,

Comme indiqué précédemment, le règlement de consultation est fusionné avec le CCAP. C'est indiqué sur la 1ère page.

Je vous le joins une nouvelle fois mais c'est bien le document qui est en ligne.

</i>Fichier envoyé en pj : MA10349_33830_RC_2442310 (3).pdf</i>

[08/11/2024 à 13:59:53] Bonjour, sauf erreur de notre part, je ne retrouve pas le cahier des charges administratives lors du téléchargement du dossier de consultation complet, pouvez-vous nous le transmettre ? Merci par avance, cordialement.

[08/11/2024 14:06:14] Madame, monsieur,

Le règlement de consultation et le cahier des charges administratives ont été fusionnés en un seul et même document. Vous pourrez le constater sur les titres figurant en première page du document.

Cordialement